

Entreprise utilisatrice EU

Raison sociale : Argile du Velay ARVEL
 Adresse : ZA de Nolhac
 43 350 St PAULIEN
 Tél : 04 71 02 41 37
 Fax : 04 71 02 56 95
 Représentée par : BERNARD Emmanuel

Entreprise de transport (extérieure) ET

Raison sociale :
 Adresse :

 Tél :
 Fax :
 Représentée par :
 Fonction :

Point d'accueil et horaires de chargement : 8h-12h/ 13h30-18h
 Langue parlée : Français

Indications portées sur le plan de masse (Se reporter au plan de masse page 4)

<input checked="" type="checkbox"/> Les lieux de chargement et de déchargement	<input checked="" type="checkbox"/> Les sanitaires (WC - lavabos - douches)
<input type="checkbox"/> Le plan de circulation et les limitations de vitesse	<input checked="" type="checkbox"/> Les bureaux administratifs pour les documents
<input checked="" type="checkbox"/> La bascule	<input type="checkbox"/> Les autres zones sont interdites aux chauffeurs

Identification des opérations, nature des matières

Opération : Déchargement Chargement Avec le matériel de l'EU
 Réalisée par l'EU Réalisée par l'ET

Type de véhicule : Semi-remorque Porteur Camion (8-4)/ 6 roues

Caractéristiques atelage : Tautliner Frigorifique Savoyarde Benne palettisable
 Benne basculante Citerne Autres.....

Matière transportée : Argile séchée Argile brute




Conditionnement : Palettes Big Bags Vrac Autres.....

Nature : Solide Brut Pulvérulent Autre.....

Equipements (l'EU et l'ET s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu)

Equipement fixe de l'EU	Equipement mobile disponible chez l'EU	Type de matériel souhaité par l'EU
<input checked="" type="checkbox"/> Quai	<input checked="" type="checkbox"/> Chariot élévateur avec cariste <input checked="" type="checkbox"/> Transpalette électrique <input type="checkbox"/> Chargeuse avec chauffeur	<input checked="" type="checkbox"/> Tautliner <input checked="" type="checkbox"/> Savoyarde <input type="checkbox"/> Plateau <input type="checkbox"/> Citerne avec rambarde <input type="checkbox"/> Frigorifique <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Autres.....
	Equipement mobile disponible sur camion	
	<input type="checkbox"/> Transpalette à main <input type="checkbox"/> Hayon élévateur	

Consignes générales de sécurité sur le site

 Interdiction de fumer sur tout le site.	 Port des chaussures de sécurité
 Interdiction de téléphoner (en manoeuvrant ou en circulant sur le site)	<input checked="" type="checkbox"/> L'entreprise de transport s'engage à mettre à disposition de ses chauffeurs les équipements demandés ci-dessus (Chaussures de sécurité)

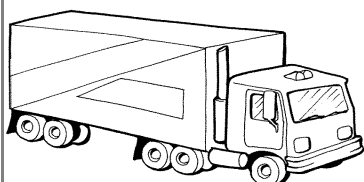
Consignes de circulation, de sécurité pour les véhicules, et environnementales sur le site



> Respecter la vitesse limite de 20km/h, sauf consigne plus restrictive.



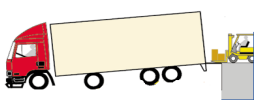
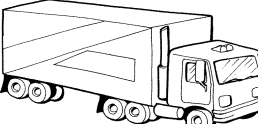


> Jeter les débris dans les poubelles prévues à cet effet.



- > Circulation en marche arrière interdite sauf pour la mise à quai et lors de manœuvres sécurisées (absence de piétons)
- > Ne pas stationner en dehors des zones prévues.
- > Rester visible du conducteur d'engins, se signaler.
- > Respecter le plan de circulation et les priorités
- > Tout véhicule doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Evaluation des risques

Danger	Risques	Mesures de prévention à appliquer
 Circulation	Risques de collisions entre engins, véhicules et piétons	Rouler et manœuvrer doucement à l'entrée et à la sortie de l'aire de chargement et de déchargement de l'usine. Priorité aux sortants Vérifier le dégagement de la zone de chargement et déchargement (vérifier si il y a absence de véhicules et de piétons) Bien respecter les distances de sécurité et les limitations de vitesse sur le site Si il y a trop de camion au quai de chargement, ne pas encombrer le chemin.
 Quai	Risques de chutes en hauteur	Mise en place de barrières Ne pas s'approcher du bord.
 Chargement/Déchargement	Risques de heurts, chocs avec véhicule	Avant toute intervention sur son chargement, le chauffeur doit s'assurer de l'arrêt complet de l'engin de manutention. Pendant les opérations de chargement, le chauffeur de doit pas être à l'intérieur du porteur ou de la remorque.
 Surcharge	Risque de renversement du véhicule	Le chauffeur surveille toute l'opération de chargement afin de s'assurer de la bonne répartition de la charge depuis le quai. Respecter le Poids Maximum Autorisé (PMA) : surcharge interdite et utiliser le stabilisateur si le véhicule en est équipé.

Procédure d'alerte

Tel. Premier secours : **15**

Tel. Pompiers : **18**

INCENDIE



- Arrêter** la prestation
- Alerter** les salariés présents et le responsable du site
- Intervenir** sans prendre de risques (extincteur, autre)
- Dégager** la zone (véhicules et personnes)

ACCIDENT



- Ecarter** les dangers potentiels (couper les énergies, arrêter les équipement, baliser)
- Protéger** la victime (la couvrir, la mettre en situation de sécurité)
- Alerter** le responsable du site qui coordonnera les secours
- Attendre les SST, ou pompiers, SAMU auprès de la victime.




PROTOCOLE DE SECURITE
Chargement et déchargement de Marchandises générales
Décret de 22/02/1996 et arrêté du 26/04/1996. Décret n°2008-244
du 7/03/2008 et les articles R4515-1 à 11 du code du travail.

Version 1
20/11/2015

Page 3/4

Engagement des entreprises

Date	Entreprise utilisatrice : Nom, signature	Entreprise de transport: nom, fonction, signature
20/11/2015	BERNARD Emmanuel  ARGILE DU VELAY Z.A. de Nolbac 43350 ST PAULIEN Tél. 04 71 02 41 37 Fax 04 71 02 56 95	



Argile du Velay

un monde plus sain par l'argile !

PROTOCOLE DE SECURITE

Chargement et déchargement de Marchandises générales


Décret de 22/02/1996 et arrêté du 26/04/1996. Décret n°2008-244

du 7/03/2008 et les articles R4515-1 à 11 du code du travail.


Version 1

20/11/2015

Page 4/4

 Approvisionnement/Chargement argile brute

 Quai expédition - livraison palette

 Quai reception colis

 Bureaux - documents

 Sanitaires

 Voie de circulation

